

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 22 juin 2023 à 13 h  
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement  
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga  
Madame Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe  
Madame Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel  
Monsieur Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétéraultville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Véronique BELPAIRE, directrice d'arrondissement  
Madame Martine De LOOF, chef de division, parcs et horticulture  
Madame Patricia PLANTE, directrice de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social  
Monsieur José PIERRE, directeur de la Direction du bureau de projets et développement des services aux citoyens  
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :**

Aucun citoyen.

---

**Ouverture de la séance.**

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 13 h 04.

---

**Période de questions des citoyens.**

Aucune question n'est posée.

---

**CA23 27 0171**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

---

**Déclarations des élus et élus.**

Aucune déclaration n'est faite.

---

**CA23 27 0172**

**Accorder des contributions financières aux 4 organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 76 371 \$, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) pour l'année 2023-2024. Approuver les conventions à cette fin.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 76 371 \$, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité Ville-MTESS, pour l'année 2023-2024 aux organismes suivants :

Nom de l'organisme	Montant accordé
Centre des jeunes Boyce-Viau	31 276 \$
Je Passe Partout Services de soutien scolaire et d'intervention familiale	9 680 \$
GCC La Violence	25 690 \$
Foyer de Jeunes Travailleurs et Travailleuses de Montréal inc.	9 725 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement sociale de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1236243007

---

**CA23 27 0173**

**Attribuer à Construction Arti inc.. un contrat de 2 248 892,60 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des façades et du parvis et d'électrification de la chaufferie au Bain Morgan, conformément aux documents d'appel d'offres public 2023-026-P et autoriser une dépense totale de 2 698 671,12 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

D'attribuer à l'entreprise Construction Arti inc. un contrat de 2 248 892,60 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection des façades et du parvis et d'électrification de la chaufferie au Bain Morgan, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2023-026-P.

D'autoriser une dépense totale de 2 698 671,12 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à l'entreprise Construction Arti inc., les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'évaluer le rendement de la firme Construction Arti inc. conformément à la grille d'évaluation incluse dans les documents de l'appel d'offres public 2023-026-P.

---

Un débat s'engage.

---

Monsieur Julien Hénault-Ratelle, appuyé de madame Alba Zuniga Ramos, demande le vote par appel nominal.

**VOTE**

**Votent en faveur:**           Éric Alan CALDWELL  
                                      Alia HASSAN-COURNOL

**Votent contre:**           Alba ZUNIGA RAMOS  
                                      Julien HÉNAULT-RATELLE

La secrétaire d'arrondissement demande au maire s'il se prévaut de son droit de vote.

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS se prévaut de son droit de vote et vote pour la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20.02 1238202002

---

**CA23 27 0174**

**Autoriser l'occupation du domaine public dans le cadre du projet Les balcons bleus et édicter l'ordonnance permettant la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non et la vente d'articles promotionnels du 23 juin au 31 octobre 2023.**

Il est proposé par   Pierre LESSARD-BLAIS

                          appuyé par   Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public sur la rue Hochelaga, entre la rue French et la rue Mercier du 23 juin au 31 octobre 2023.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non et la consommation d'alcool sur le domaine public à l'occasion de la prise d'un repas sur des terrasses mutualisées sur la rue Hochelaga entre la rue French et la rue Mercier, du 23 juin au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1239879005

---

**Période de questions des membres du conseil.**

Aucune question n'est posée.

70.01

---

**Levée de la séance.**

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 13 h 10.

70.02

---

---

Pierre LESSARD-BLAIS  
maire d'arrondissement

---

Dina TOCHEVA  
secrétaire d'arrondissement

---